

RETRAITES

# Bérézina ou... 1995 ?

Retraites : nous gardons à l'esprit la grande grève de 2003. Mais aussi l'amertume de sa défaite. Et de ses conséquences : nous savons que l'alignement à 40 annuités de cotisation ouvrait la porte à un nouvel allongement pour tous. Sans attendre d'ailleurs, le gouvernement l'a fixé à 41 ans en 2012, étape vers les 43 ans (voire plus) d'ici 2020. L'offensive actuelle sur sept régimes spéciaux (pas celui des parlementaires, qu'on se rassure !) prépare le rendez-vous de 2008 : il n'y aura plus de verrous pour les dégradations généralisées.

Cette offensive participe d'une offensive globale contre le salaire : la retraite est le salaire continué (salaire socialisé). Les capitalistes sont insatiables, il leur en faut toujours plus. L'attaque entamée en 1993 par les décrets Balladur contre les salariés du régime général avait pour but premier de faire baisser la part des salaires dans la richesse produite au profit du capital. Les hypothèses de travail du COR<sup>(1)</sup> reposent d'ailleurs sur une masse globale des cotisations limitée : de 12,9% du PIB en 2006 à 13% du PIB en 2050. L'objectif du gouvernement est double : baisser le niveau des pensions (ce que les réformes de 1993 et 2003 ont réussi) et inciter à un complément de retraite par capitalisation.

Pour cela, il faut décrédibiliser le système par répartition auprès des jeunes générations : l'entrée de plus en plus tardive dans l'emploi, la perspective de toucher une retraite à taux plein après 40 ans ou plus de cotisations place ces générations dans la perspective d'être

encore en activité à 67 ou 70 ans. Ce qui paraît peu crédible et qui valide ainsi la nécessité d'un complément de retraite fondé sur l'épargne individuelle. Pour ceux qui le pourront, bien évidemment.

Ainsi, le filet de protection minimum serait assuré par la répartition (à prélèvement plafonné), le reste par des dispositifs d'épargne individuelle. Il serait mis fin à cette idée merveilleuse qui fait encore le socle de notre cohésion sociale : la solidarité intergénérationnelle et interprofessionnelle.

Cela doit faire sans doute écho à l'adage présidentiel du « travailler plus longtemps » (en omettant de préciser pour gagner moins).

### Réformes Balladur/Fillon, des machines à fabriquer des petites retraites

L'une des caractéristiques positives du système par répartition est d'avoir sorti de la pauvreté les personnes âgées. Aujourd'hui, nous assistons à une inversion historique : les réformes de 1993 et 2003 ont accentué les inégalités et concourent au retour de la pauvreté chez les personnes âgées.

Nous ne retiendrons ici que les dispositifs les plus redoutables : l'allongement de la durée de cotisation à 40 ans, la référence aux 25 meilleures années pour le calcul de la pension et l'indexation des retraites sur les prix et non plus sur les salaires. Ces trois leviers ont eu des effets considérables qui commencent à se faire sentir aujourd'hui pour les

salariés du privé. Cela conduit à une baisse du niveau de la retraite d'un quart pour la quasi-totalité de la génération 1965-1970 par rapport à ce qui se serait produit sans réforme<sup>(2)</sup>.

Concernant les fonctionnaires, l'allongement de la durée de cotisation, la décote et l'indexation sur les prix sont également présents depuis 2003. Dans le même temps, les régimes complémentaires ont subi également des révisions à la baisse. Au final, la seule indexation des retraites sur les prix plutôt que sur les salaires fait perdre 22% de pouvoir d'achat à un retraité en 20 ans par rapport à un actif.

Ces réformes ont également creusé les inégalités entre les hommes et les femmes, les travailleurs pauvres ayant subi chômage, précarité. De quoi donner du grain à moudre au principe d'équité en déplaçant son curseur vers le bas.

### Travailler plus longtemps ?

La CNAV<sup>(3)</sup> vient de sortir un rapport qui constate « une croissance marquée et continue des départs dès 60 ans et un maintien des retraites anticipées. Cette évolution se poursuit malgré les mesures d'incitation à la poursuite de l'activité ». Derrière les intentions officielles, la dure réalité : conditions de travail, pénibilité, usure, chasse aux seniors, choix de vie... autant d'éléments qui font que les taux de liquidation à taux plein deviennent impossibles et baissent mécaniquement le niveau des pensions.

Même si la durée d'observation n'est pas la même que pour le régime général, des conclusions similaires sont tirées des effets de la loi Fillon sur l'allongement d'activité : le



Le 18 octobre 2007, à Paris.

### RENTREE SCOLAIRE 2050:



COR estime que le recul de l'âge moyen dû à la réforme ne serait que d'environ 0,2 an dans le secteur privé pour un allongement supposé augmenter de 2003 à 2020 de 1,75 an, tandis que pour les fonctionnaires le recul serait de 1,5 an pour un allongement de 4,25 an sur la même période. Les comportements sociaux constatés invalident totalement les attentes escomptées de la loi de 2003.

Quant on pense que la loi Fillon prévoit de répartir chaque gain d'espérance de vie entre l'activité professionnelle pour les deux tiers et la retraite pour le tiers restant, on voit se profiler une baisse continue et programmée du montant des pensions. Entre nous, mais ne le répétez pas, ne serait-ce pas là l'objectif (inavoué car inavouable) ?

### Le « rendez-vous 2008 ».

Inscrit dans la loi Fillon de 2003, il prévoit d'aborder un nouvel allongement de la durée de cotisation (41 ans d'ici 2012), le réexamen éventuel du minimum de pension (85 % du SMIC) et le traitement de référence pour le calcul de la pension dans la fonction publique.

Le catastrophisme entretenu par le petit guide suprême et ses collaborateurs pour préparer à des lendemains qui déchantent peut se retourner contre leurs auteurs.

### D'un recentrage à l'autre ?

**A** l'heure où sont écrites ces lignes, nous ne connaissons pas l'issue, même provisoire du conflit qui oppose le gouvernement aux cheminots de la SNCF et aux agents de la RATP. Mais, comme nous gardons en (sinistre) mémoire les prestations de Notat en 1995 ou de Chérèque en 2003, nous sommes inquiets de voir Bernard Thibaut accepter, la veille de la grève, un cadre de négociations par entreprises, fussent-elles en présence de représentants de l'Etat... Ce qui apparaît, pour le moins, comme un revirement ! Pourquoi ? Trois hypothèses :

- ✓ La confédération a-t-elle intégré l'idée que la revendication 37,5/60/75% est dépassée ? Si c'est le cas, triste alignement sur la CFDT.
  - ✓ La peur de l'affrontement avec Sarkozy ? La déstabilisation de l'omniprésident créerait sans doute une situation de crise (il n'y a plus de fusible), une « aventure » que la CGT ne veut courir. A l'inverse, il y a le risque d'une défaite syndicale, à la Thatcher, dont personne ne se remettrait. Et personne, d'ailleurs, ne peut s'empêcher de l'envisager.
  - ✓ Plus « trivial », la compétition avec la CFDT. Tout se joue autour de la future représentativité syndicale au plan institutionnel et financier. La CGT peut vouloir montrer ainsi qu'elle est incontournable dans la mobilisation (ce qui est vrai), mais tout à fait fréquentable par son sens des responsabilités, lui conférant ainsi une place centrale dans le paysage.
- Reste que la parole est encore à la base ! Alors, tout est possible ?



Pour ne prendre qu'un exemple, mais d'importance, l'hypothèse démographique retenue en 2003 (pour 2050, une paille) pour justifier les nouveaux besoins de financement est aujourd'hui totalement remise en cause par l'INSEE. Solde migratoire, fécondité et taux d'activité à la hausse ; espérance de vie légèrement à la baisse transforment le ratio de 110 cotisants pour 100 retraités en 2050 à 121 cotisants pour la même cohorte et pour la même période. Avec les effets dévastateurs des réformes précédentes qui prennent effet aujourd'hui, la bataille de l'opinion publique n'est pas perdue d'avance, loin s'en faut.

La question des régimes spéciaux aujourd'hui prend dans ce contexte une importance toute particulière : ils sont le dernier verrou avant une dégradation générale (41 annuités annoncées et plus après). L'enjeu pour les salariés concernés va bien au-delà d'une simple revendication catégorielle tout à fait légitime par ailleurs. Enjeu que nous avons perçu en 2003 mais que nous n'avons pas réussi à faire partager, victimes des trahisons syndicales diverses de l'époque.

Cette amertume qui pèse encore pour beaucoup (on l'a entendu dans la préparation du 18 octobre dernier) ne doit pas nous empêcher de considérer que le tous ensemble tant nécessaire, même s'il s'annonce difficile, n'est pas impossible à atteindre dans le contexte de la mobilisation actuelle. Certes après le 18, les petites trahisons habituelles ont opéré (FGAAC), certes la CFDT, l'UNSA et d'autres sont déjà (toujours ?) dans la tentation de négocier leur reddition après avoir profité du rapport de force général, certes la fonction publique n'est pas (encore) au diapason.

Mais soyons convaincus que les résultats du rendez-vous 2008 dépendront de la bataille aujourd'hui engagée.

Le code des pensions est toujours considéré comme régime spécial eu égard à la référence des six derniers mois dans le calcul de la pension. « L'équité » enfin réalisée avec la disparition des régimes spéciaux serait la porte ouverte à de nouvelles régressions qui feront subir à tous et toutes les effets des réformes actuelles dont nous venons de voir les conséquences.

### Régimes spéciaux : leur maintien est d'intérêt général

L'affaire est de taille, il s'agit de convaincre tous les salariés, du privé comme du public, les jeunes qui seront les futures victimes comme les retraités qui sont aujourd'hui durement touchés que le financement des retraites repose sur un choix de solidarités intergénérationnelle et intercatégorielle.

La période qui s'ouvre doit être l'occasion d'une part de révéler les effets dévastateurs, aujourd'hui ressentis, des réformes Balladur/Fillon et d'autre part de proposer – pour les imposer – des alternatives reposant en particulier sur la solidité du système par répartition lié aux revenus d'activité et la solidarité entre les professions et les générations, le maintien de la parité des niveaux de vie entre actifs et retraités. Pour cela il faut revenir sur les réformes actuelles sur la base du triptyque 37,5 / 60 / 75 %.

Si cette revendication peut paraître fédératrice elle ne suffit pas car elle ne prend pas en compte les questions comme la pénibilité, les fins de carrière, l'entrée de plus en plus tardive dans la vie active, les inégalités hommes/femmes...

Il s'agit bien avec ce dossier des retraites de revenir sur l'enjeu central de la place du salaire dans la richesse produite et de la répartition de celle-ci. ●

SPRINGFIELDS MARIN

#### LECTURES :

- ✓ La FSU est sur le point d'éditer une plaquette détaillée faisant le point sur les réformes actuelles et sur les propositions pour l'avenir. Cette plaquette sera diffusée dans les semaines qui viennent aux syndicats nationaux, aux sections départementales, pour servir d'outil d'information, de compréhension et de mobilisation.
- ✓ *Alternatives Economiques*, dans son numéro 263 du mois de novembre 2007, consacre un dossier complet sur la question.

1) Conseil d'Orientation des Retraités.

2) *Alternatives Economiques* n°263, novembre 2007.

3) Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse.